

elle-Jardinière
WEILLER
usanne 86, Fribourg.
x de pardessus d'hiver, flot-
es, robes de chambre.
costumes au grand complet.
ison de confiance. (H1249F)

a trouvé
la veille de la bénichon de
ons de la gare.
journal renseignera. [648]

a trouvé
e gymnastique de Domdidier
n or qui se trouve entre les
xandre Menoud, à Trey près
s duquel la personne qui l'a
resser. [641]

aire CURRAT, à Bulle, offre

du Crédit Gruyérien
de 500 fr. [633]

Attention!!! Toute per-
sonne doit faire un essai de
notre pommade Phénix garan-
tissante pour faire croître et pousser
les cheveux de damois et mes-
sieurs, ainsi que les barbes, aux-
primer les politesses, arrêter
la chute des cheveux, les em-
pêcher de blanchir,
prévenir la
calvitie.

Phénix
Marque déposée
(H1162) [227]
Envoyez nous espèces ou
remboursement.
par boîte
et 3.—
des dépositaires
éventant pour
Suisse.
Wirz,
Jardine Bâle.

MOURA, à Bulle.
de conserves alimentaires.
hon au vin blanc.
de Menthe américaine.
trité. — Vermont au quina.
ordinaire et ferrugineux.
ile d'olives surfine.
Bengale. — Cierges.
ns depuis 50 c. le litre. [231]

CHOCOLAT
uchard
RIE INCONTESTÉE
RE ET TROUVE PARTOUT

d'une propriété.
à acheter dans la Gruyère 15
son terrain avec maison et dé-
tout bien situé et en bon état.
un bureau du journal. [652]

VENDRE
l'Epargne, 1^{re} série.
un bureau du journal. [637]

VENDRE
eau en catelles démonté.
un bureau du journal. [638]

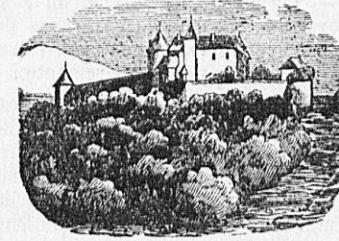
vendre :
5 actions Crédit foncier.
J. GILLET, avocat, Bulle.

ENT POUR VEAUX
complet et bon marché rempla-
conomie fait naturel pour l'éle-
aux, porcelets, agneaux, etc.
centimes le litre.
DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG.
PRIX 0.65 LE KILOG.
AUG. BARRAS, à Bulle. [127]

niile Lenz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4.50
, 6 mois, 2.50
Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
de poste.

BULLE, le 20 octobre 1891.

Le 18 octobre.

Que résultera-t-il, pour la Suisse, de cette date qui pourra être mise au nombre des jours néfastes ou qui comptera parmi les plus glorieux pour la démocratie et le suffrage universel.

L'expérience, la pratique et le temps, c'est beaucoup de choses, il est vrai, répondront seuls à cette question délicate entre toutes et qui a dérouté les esprits les plus élevés et les plus subtils.

Cette date sera, en effet, d'une importance sans limites ; car la solution du problème que le peuple suisse a résolu par l'affirmative, en adoptant le nouveau tarif des douanes et le monopole des billets de banque, aura pour conséquence nécessaire, inévitable de démontrer si, par le référendum, l'initiative populaire ou par tout autre arme mise entre les mains du citoyen, un peuple démocratique peut atteindre cette perfection de la compétence générale, dans tous les domaines de la vie publique.

Nous en doutons fortement, pour notre compte personnel, et nous pensons que nous devrons, les années et les déceptions, peut-être, aidant, rabattre considérablement de cette idée superbe, mais qui n'en est pas moins utopique, que l'homme, au moyen de tous les développements possibles, puisse étendre la puissance de ses facultés jusqu'à tout savoir !

Quoi qu'il en soit, nous faisons, par patriotisme et en raison de notre fidèle attachement aux institutions républicaines, les vœux les plus ardents pour que le 18 octobre marque un progrès de plus à ajouter, sans compter les erreurs commises, au nombre de ceux que nous avons réalisés déjà.

NOUVELLES SUISSES

La votation de dimanche. — Le peuple suisse a accepté, avant-hier, les deux grosses innovations économiques qui lui étaient proposées.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 20

LE TRÉSOR BLEU

PAR
PAUL MARROT

(Fin.)

Le notaire s'arrêta et interrogea :

Tenez-vous vraiment à ce que je spécifie. Je comprends l'importance de votre désir ; il ne m'étonne pas. Cependant, tous les versements ayant été opérés dans mon étude, je puis apporter moi-même un témoignage ; et j'aurai de bons amis, monsieur Feuillode, qui appuyeront votre demande. Cette façon d'agir conviendrait mieux peut-être dans la circonsistance que la production d'un simple reçu. D'ailleurs, l'un n'empêche pas l'autre et je reste à votre disposition.

Feuillode ne comprenait pas. Intrigué et anxieux, il s'étais rapproché du bureau instinctivement ; il suivait de l'œil la plume du notaire qui ajoutait :

... dix mille francs pour solde de tous paiements : restitution à la Banque de France.

Le notaire prit le reçu, se retourna : Feuillode était tombé

La révision constitutionnelle introduisant le monopole des billets de banque est adopté par 226,000 voix contre 150,000 non et par quatorze cantons contre huit.

L'ont acceptée : Berne, Zurich, Lucerne, Uri, Schwytz, Nidwald, Glaris, Zoug, Soleure, les deux Bâle, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., St-Gall, Argovie et Thurgovie.

L'ont rejetée : Obwald, Fribourg, Appenzell Rh.-Int., Grisons, Tessin, Neuchâtel, Vaud, Valais et Genève.

Le nouveau tarif des péages est accepté par 216,000 oui contre 152,000 non.

Il a la majorité dans 15 cantons : ceux de Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, les deux Unterwald, Zoug, Fribourg, Soleure, les deux Bâle, Schaffhouse, les deux Appenzell, St-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. Il reste, par contre, en minorité dans les cantons d'Uri, Glaris, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Comme on le voit, ces résultats bouleversent les classifications usuelles. La victoire n'est pas celle d'un parti. La majorité de dimanche est faite de catholiques, de libéraux-conservateurs, de radicaux et de socialistes. Dans la minorité, tous ces partis se trouvent également représentés.

Poursuites. — Le Conseil fédéral a nommé le personnel du « Conseil » et du « Bureau » pour la poursuite des dettes et la faillite :

1^o Conseil de la poursuite pour dettes et de la faillite : 1^o membre, M. Hermann Lienhard, conseiller d'Etat et député au Conseil des Etats, à Berne ; 2^o membre, M. le Dr Louis de Salis, professeur de droit, à Bâle ; 1^o suppléant, M. Alexandre Reichenbach, avocat, professeur de droit, à Berne ; 2^o suppléant, M. Jacques-Ulrich Bachmann, conseiller d'Etat et conseiller national, à Frauenfeld.

2^o Bureau : Directeur, M. le Dr A. Brustlein, de Bâle, fonctionnaire du Département de justice et police ; G. Borle, commis audit Département.

Expulsion. — Le Conseil fédéral a écarté comme non fondé le recours du nommé Ferdinand Germani, d'Arce, province de Caserata (Italie), typographe à Lausanne, contre l'arrêté d'expulsion prononcé contre lui par le Conseil d'Etat du canton de Vaud.

dans un fauteuil horriblement pâle, la gorge étranglée, sans une parole.

XV

Feuillode se trouva dans la rue sans savoir comment il avait quitté l'étude. Il se souvenait seulement qu'après un moment de stupeur il avait vivement protesté :

— C'est faux ! Je ne suis pas coupable, je n'ai rien à résister, je n'ai donné mandat à personne... c'est une infamie !

Dans son amertume et sa fureur, il ne songeait qu'à adresser de véhéments reproches à Lucien.

Il prit une voiture et se fit conduire rue de Donai. Mais on était au samedi soir et Lucien venait de partir pour aller passer la journée auprès de Claire aux Elisades.

Feuillode prit le train suivant. Il était trop blessé pour attendre le retour de Lucien.

Sur la route, il réfléchissait : Voilà donc le secret que l'on me cachait !

Lucien me croit coupable, justement condamné. Il restitue, sur son bien à lui, pour pouvoir jurer, plus tard, légitimement du mien. Je suis, j'ai toujours été pour lui un faussaire.

Il se ruine pour me faire cette insulte à moi qui lui ai donné Claire.

Pourvu qu'il ait été discret à l'égard de ma pauvre fille. Mon Dieu ! Est-ce que Claire, elle aussi, va me croire coupable ?

Non ! il n'aura pas poussé jusque-là sa folie ; me déshonorer aux yeux de mon enfant ! aller chez ce notaire, en se cachant de moi, car il s'est caché de moi depuis le premier jour et, quand il sait que je nie hautement, il apporte un aveu.

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé commandant des quatre corps d'armée :

1^o corps d'armée : le colonel-divisionnaire Ceresole, à Lausanne, actuellement commandant de la 1^o division.

2^o corps : le colonel-divisionnaire Feiss, à Berne, chef d'arme de l'infanterie, ancien commandant de la III^o division.

3^o corps : le colonel-divisionnaire Bleuler, à Zurich, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale, actuellement commandant de la VI^o division, ancien instructeur en chef de l'artillerie.

4^o corps : le colonel-divisionnaire Wieland, à Bâle, actuellement commandant de la VIII^o division, ancien instructeur d'arrondissement.

Le commandement des I^o, VI^o et VIII^o division d'armée devient ainsi vacant.

Exposition agricole. — M. le conseiller fédéral Deucher a eu, hier après midi, une conférence avec des délégués de la Société suisse d'agriculture, de la Fédération romande et de la Société économique bernoise pour traiter de l'organisation d'une exposition agricole suisse à Berne en 1893. Cette exposition serait analogue à celle qui a eu lieu à Neuchâtel il y a trois ans.

Rachat. — La votation fédérale sur le rachat du Central aura lieu le 6 décembre.

Zurich. — Le III^o arrondissement fédéral était appelé dimanche à remplacer au Conseil national M. le Dr Stesssel, qui a passé au Conseil des Etats.

La majorité absolue étant de 7987, M. Kundig, candidat du parti radical, est élu par 9938 voix.

M. Bertschinger, candidat libéral, en obtient 4519, et M. Seidel, socialiste, 1918.

A Altstetten, un agriculteur nommé Fehr a sauté de l'express sur la voie au passage devant la station de son domicile où le train ne s'arrêtait pas. Le malheureux, père de six enfants, a eu un pied coupé et le talon de l'autre pied écrasé.

Bâle. — Les journaux annoncent que c'est le baron de Gruyer, à Strasbourg, qui fait don à la ville de Bâle d'un monument rappelant les services rendus par les villes suisses à la ville de Strasbourg pendant le siège de 1870. Le monument sera érigé sur la place de la gare centrale.

Moi avouer ! Mais je protesterai, je le contraindrai à representer ces sommes dont le versement me condamne, je le dévoilerai publiquement, s'il le faut.

Au milieu de ces pensées encolérées, il ne songeait pas à ce que le procédé de Lucien aurait pu avoir de délicat et de chevaleresque s'il s'était appliqué à un juste cas. Lucien réparaît une faute qu'il croyait certaine ; c'eût été là, sans doute, une preuve d'honnêteté scrupuleuse, mais Feuillode ne pouvait tenir compte de ce sentiment ; le fait que Lucien le croyait capable de commettre un faux emportait tout ; il considérait cela comme un impardonnable outrage.

Le train, à son gré, allait trop lentement ; Feuillode eût voulu être déjà auprès de Lucien pour décharger son cœur apurement soulevé.

Enfin, le voilà à Tours ; il arrive aux Elisades. Lucien était dans le salon. Claire voit entrer son père ; elle ne l'attendait pas ; elle était surprise de son allure nerveuse. Feuillode se trouve en face de Lucien qui se lève, inquiet, devant l'altération de ce visage que de grandes rides courent profondément.

— Monsieur, lui dit Feuillode, je viens de chez M. Descurrœaux.

Ce nom, le ton irrité de Feuillode, son entrée brusque troublèrent Lucien.

Comme depuis tant de jours il n'avait qu'une pensée, il crut que son secret douloureux était enfin pénétré et Feuillode instruit. Aussitôt les meubles de l'appartement autour de lui tournèrent, s'effacèrent...

Tant de soins, tant de cuisante peine et de pénibles dissimulations pour construire un abri à l'honneur de M. Desche-

LA GRUYÈRE

On mande de Bâle qu'on a arrêté deux employés de l'entrepôt de Bâle sous prévention de détournement de fonds pour une valeur de 309,000 fr. La falsification des livres remonte à 1888.

Argovie. — Un marchand de bestiaux, condamné à dix jours de prison pour tromperie, à Rheinfelden, avait trouvé ingénieux de faire subir sa peine par un remplaçant à sa solde. Le condamné se vanta de cette mauvaise plaisanterie. Il a été repris et condamné, par le même tribunal de Rheinfelden, à trois semaines de prison et son remplaçant à quinze jours.

Mardi dernier, dans un incendie à Seon, une jeune fille de 24 ans, qui travaillait au sauvetage, a été écrasée sous l'effondrement d'un pan de mur.

Tessin. — Un nouvel acte sanguinaire a malheureusement été commis vendredi soir à Riva San Vitale. Un certain Paul Bernasconi, musicien, a été tué à coups de revolver par son beau-père et son beau-frère qu'il avait provoqués. Les auteurs du meurtre se sont constitués prisonniers. Des intérêts privés semblent être les motifs du crime.

Vaud. — Jeudi après midi sont partis de la gare de Lausanne, par le train de Paris, les gens de Corsier, Corseaux, Chexbres et Lausanne qui vont fonder une colonie agricole, « Vaud », dans le nouveau Mexique. Quelques-uns, saisis de scrupules au dernier moment, sont demeurés chez eux, préférant attendre avant de passer l'Océan.

Voici le résultat des mises de vendange à Aigle : Commune, 75 c. le litre ; Mousquetaires, 1 fr. le litre ; Pupilles, de 68 à 74 c. le litre.

Les prix des vins de la commune de Pully sont les suivants : Première mise 67 1/4 centimes ; 2^e 66 1/2 centimes ; 3^e 67 centimes. Pupilles, aux frais de l'acquéreur, 55 1/2, 53 1/2, 50 1/2.

La récolte de la commune d'Aubonne s'est vendue à raison de 58 centimes le litre de moût pris sous le pressoir, la vendange se faisant aux frais de la commune. Le paiement devra être effectué le 15 décembre 1891.

Le ban sera levé pour tout le vignoble, mercredi 21 octobre.

Vélaus. — Mardi, trois hommes occupés au flottage du bois dans la vallée d'Anniviers, au pied des pentes escarpées du Crujat, ayant voulu abattre un arbre dont les branches à fleur d'eau gênaient leurs mouvements, ont été entraînés par sa chute dans la Navizance, et projetés pèle-mêle en avant avec les pièces de flottage. L'un d'eux, n'étant pas nageur, a disparu aussitôt dans le tourbillonnement des remous, tandis que les deux autres, luttant de tous leurs efforts contre la violence du courant, cherchaient à se cramponner aux saillies des rochers. Leurs cris de détresse ont été entendus de fort loin, mais la nuit qui tombait rendant toute tentative de sauvetage impossible, on n'a pu leur porter secours.

Le jour venu, les gens des environs se sont portés en foule sur les deux versants qui encaissent le torrent. Leurs recherches, jusqu'à présent, sont demeurées sans résultat. Aucun des cadavres n'a été retrouvé.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — La souscription à l'emprunt russe a été close jeudi.

Cette souscription comportait un million d'obligations du capital de 500 fr. au 3 % émises à 398 fr. 75. Paris a souscrit 7 millions 180,000 obligations,

vrelle étaient donc vain ! Tout croulait comme un toit qui d'un coup s'effondre.

Il restait mutet devant Feuillode qui haletait hors de lui : — Ah ! vous restituerez ! mais, malheureux, l'argent que vous portez chez Descourreaux est un aven. Vous nous cachez de moi, comme un larron, depuis votre mariage, vous m'assassinez avec la faute que je n'ai pas commise.

Devant ces paroles dont le sensachevait de le tromper, Lucien ne doutait plus que Feuillode eût tout appris, mais, en même temps qu'il se sentait impuissant à nier ou à répondre, il acceptait, comme un dénouement nécessaire, cette explication que la fatalité imposait. Ce n'est pas lui qui dénonçait son père, la faute se découvrait malgré toutes les précautions ; il fallait subir le sort.

— Mais parlez donc ! Expliquez-vous ! Qui vous a donné l'idée de rendre un argent que je ne dois pas et avouer un crime que je n'ai pas commis ?

Lucien comprit à ces mots que Feuillode ne connaissait que le fait de la restitution et que, sur le reste, il se trompait. Mais Lucien, à cela, n'éprouva point de soulagement ; il se sentait retomber sous le joug de son secret ; et, dans ce cahotement des surprises et de l'émotion, il ne savait que répondre, tandis que Feuillode, irrité de plus en plus :

— Que faites-vous devant moi sans vous expliquer ni bouger ! Allons ! courrez à Paris, redemandez vos dépôts au notaire. Protestez... Venez avec moi. Nous allons protester ensemble. Mais venez donc !

Et d'un mouvement nerveux il s'approcha de Lucien, lui prit le bras, l'attrira à lui par saccades, il le serrait fortement, l'entraînait de force vers la porte, comme un enfant

soit plus de 4 milliards, représentant plus de sept fois le montant total de l'emprunt russe.

Londres a souscrit 12 mille obligations ; Amsterdam 57 mille ; Copenhague 6 mille, et la Russie 218 mille.

Les résultats ne sont pas définitifs. Mais il est dores et déjà certain que la répartition sera moindre de dix pour cent.

Allemagne. — Les élections au Landtag de Saxe ont donné les résultats prévus : parmi les 30 députés sortants, 7 socialistes ont été élus, au lieu de 4 ; 11 conservateurs au lieu de 14, et 4 progressistes au lieu de 9 ; les nationaux-libéraux gardent leurs positions ; ils sont 5. Ce sont donc les socialistes qui sortent vainqueurs de ce scrutin.

Amérique. — Un fait sans précédent dans les annales judiciaires vient de se produire en Amérique. La cour d'assises du comté de Laurens (Caroline du Sud) a prononcé une décuple condamnation à mort.

Des nègres avaient assailli, au sortir d'un temple où venait d'être célébré un service religieux, un vieux nègre et ses quatre fils.

Les dix accusés ont été condamnés à être pendus le vendredi 23 octobre prochain. Tous ont entendu la sentence du jury sans trahir la moindre émotion ; mais leurs femmes et leurs enfants se sont livrés à de telles manifestations qu'il a fallu évacuer la salle.

Chili. — 500 millions d'indemnités sont demandés au gouvernement chilien par les représentants des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, pour les dommages occasionnés aux ressortissants de ces pays, par la guerre civile. Rien que pour les citoyens anglais, on demande 50 ou 60 millions de dollars.

L'Italie réclame une indemnité de trois millions environ.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Séance du 16 octobre 1891.

Il est nommé une commission composée de MM. les conseillers Schaller, Weck et Python, avec charge de pourvoir, d'entente avec l'autorité ecclésiastique et les conseils paroissiaux, à la réorganisation des circonscriptions paroissiales dans le district de la Singine.

La Direction de police dépose un projet de loi sur l'assurance obligatoire du mobilier.

On autorise les communes de Matran et de Russy à percevoir un impôt, celle de Sorens à acquérir des immeubles et à contracter un emprunt, celle de Villarsel-sur-Marly à vendre un immeuble et celle de Vuisternens-en-Ogoz à contracter un emprunt.

La paroisse d'Ueberstorf est autorisée à lever un impôt.

M. le Dr Lörkens, à Crefeld, est nommé professeur à la Faculté de droit de l'Université.

M. Emery, Emile, 1^{er} secrétaire-comptable de la Trésorerie d'Etat, est appelé aux fonctions de receveur général.

M. Butty, Charles, notaire cantonné dans le district du Lac, est nommé notaire cantonné dans le district de la Broye.

M. Jungo, Joseph, notaire, est confirmé greffier près la justice de paix du 1^{er} cercle de l'arrondissement de la Singine (Dirlaret).

On nomme :

dont on exige une soumission.

Lucien se redressa et repoussant doucement mais avec violence le vieil artiste qui tremblait :

— Feuillode ! que faites-vous ?

Alors Feuillode, confus de son impuissance, se jeta dans un fauteuil, la main sur la poitrine.

Il supportait depuis plus de quinze ans des humiliations perfides, il sentait autour de lui, toujours dans le coin de la lèvre qui lui parlait, dans les yeux qui le regardaient, une sorte de réprobation publique. Aujourd'hui, même les siens, le mari de sa fille le réprovaient. Il s'était imaginé que celui-là, au moins, croyait en lui et, plus que tout autre, celui-là désavouait et secrètement le déclarait indigne. Feuillode, d'une voix que la souffrance suffoquait et qui prenait ainsi une sorte d'apre douceur :

— Que vous ai-je donc fait, à vous, Lucien ? je vous ai donné ma fille et vous êtes ici, chez moi, comme mon fils ! mon Dieu ! mon Dieu !

A cette simple évocation des bienveillances de Feuillode pour lui, Lucien s'attendrit à son tour ; c'était le père de Claire, son père un peu, qu'il laissait souffrir depuis si longtemps ; et ne pouvant plus se contenir :

— Mais non, je ne vous crois pas coupable ! Ce n'est pas votre faute à vous que j'ai voulu réparer, Feuillode... Mais, si vous savez, vous me pardonneriez, peut-être !

Lucien baissait la voix malgré lui. Il n'osait regarder Feuillode dont le silence accablé le pénétrait d'une pitié profonde :

— Oui, j'ai voulu relever quelqu'un de bien cher, de très proche. La fortune n'était pas à moi, j'ai dû restituer ; et je

Mme Vinet, Antoinette, institutrice à l'école de Cugy ;

Mme Maillard, Clémence, institutrice à l'école inférieure mixte de Cugy ;

Mme Tena, Marie-Léonie, institutrice à l'école des garçons de Billens ;

Mme Ivence, Marie-Françoise, institutrice à l'école des filles de Billens ;

Mlle Ruhl, Fanny, de Niederstocken (Berne), institutrice à l'école primaire de Morat ;

M. Frédéric-Adolphe Sarbach, d'Adelboden (Berne), maître à l'école régionale de Chiètres ;

M. Dessarin, Philippe, à Avry-devant-Pont, instituteur à l'école de Villarsiviriaux ;

M. Michel, Louis, à Léchelles, instituteur à l'école d'Essert ;

M. Rey, Joseph, à Chapelle, instituteur à l'école de Mossel ;

M. Rossier, Lucien, à Villaz-Saint-Pierre, instituteur à l'école de Chapelle-Gillerens.

grande corde, exécutée telle quelle qu'il se pareilles.

Pour la première fois même des artistes de succès à ce

Afin de varier autre direction y intercalent scènes comiques, balades, grands s'en tirent à plaudissements.

Jeudi à 2 heures, annonces.)

Résulta

Vi

Bulle

5

Recrues
Ajournées
Incorporées

Recrues
Ajournées
Incorporées

Recrues
Ajournées
Incorporées

EXA

Bulle

Nombre de Notes Lecture
recrues 108 I 30
II 42
III 26
IV 9
V 1

108

Illettrés, 3.

Bull

Nombre de Notes Lecture
recrues 116 I 27
II 46
III 30
IV 10
V 1

114

2 sourds-muets.

RÉSULTAT DE LA VOTATION DE DIMANCHE.

	Monopole des billets.		Tarif des péages.	
	Oui	Non	Oui	Non
Sarine	622	3316	2449	1538
Singine	580	2000	2000	400
Gruyère	320	1818	1408	711
Lac	1094	933	1467	541
Glâne	101	2134	1696	496
Broye	201	1880	1406	682
Veveyse	80	947	688	264
Militaires	9	16	6	20
Total,	3007	13089	11058	4647

En faveur des sommelières. — Dernièrement, le plus grand nombre des aubergistes de la ville de Berne ont consenti à donner une demi-journée de repos par semaine et à accorder la cessation du travail, à leurs sommelières, à une heure moins avancée du soir.

C'est un bon et beau mouvement de ces messieurs et auquel nous applaudissons.

GRUYÈRE

Convocation. — Les membres de la Société fribourgeoise des fromagers et d'économie agricole sont convoqués en assemblée générale à l'auberge Neuve, à La Roche, pour le dimanche 25 octobre prochain, à la sortie des vêpres.

Tractanda :

1^{er} Rapport sur l'activité de la Société en 1890 et 1891 ;

2^o Renouvellement du comité ;

3^o Assurance générale obligatoire du bétail ;

4^o Eventuellement, réorganisation de la Société ;

5^o Divers.

Cette séance est publique. Les agriculteurs de la contrée sont instamment priés d'y assister nombreux.

(Communiqué.)

Arène Widmann et Strohschneider. — Cette excellente troupe attire tous les soirs un grand nombre de spectateurs. On admire beaucoup les exercices des artistes gymnastes, des équilibristes et des jongleurs de toute première force, ainsi que les tours et courses les plus difficiles et périlleux sur la

vois avec horreur que j'ai augmenté le remords de vous voir souffrir... Je ne pouvais pourtant pas dénoncer mon père !

</div

